

Le quinze mai mil neuf cent quatre vingt quatre à vingt et une heures le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Chiraud, maire.

Date de convocation : 10 mai 1984

Présents : M^{rs} Chiraud, Joseph, Vittelet, Borderon, Allary, Bourneau, Darnault, Gouriveau, Maigné.

Absents : M^{rs} Guédo, Philippeau.

Secrétaire : M^r Allary Francis.

Plan d'occupation des Sols - P. O. S.

Les Conseillers municipaux reprenant l'exposé de Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. sur le P.O.S. en discutent les divers avantages et inconvénients. Plusieurs points sont commentés plus longuement notamment, dans le cas où il n'y a pas de P.O.S., la zone de constructibilité autour du bourg et des principales hameaux. À ce sujet, Monsieur Darnault dit qu'il serait bon d'écrire à Monsieur le Préfet pour lui faire part de la situation à Combiers où justement plusieurs villages sont constitués de 2 ou 3 foyers. Peut-être une dérogation pourrait-elle être accordée afin de ne pas freiner d'éventuels candidats à la construction. M^r le Maire le signalera à M^r l'Ingénieur T.P.E. en lui faisant connaître la décision du Conseil municipal. Après en avoir longuement délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas élaborer de plan d'occupation des sols.

Syndicat Horté et Bardoire.

Monsieur Darnault fait le compte rendu de la réunion du Syndicat d'Horté et Bardoire. Le mode de calcul de la participation de chaque commune désavantageant les moins peuplées, M^r Darnault n'a pas voté le budget du Syndicat.

Sanitaire mairie.

Les devis et plans n'étant pas encore établis (demander à un architecte du CAUE qui ne pense pas pouvoir les faire avant septembre ou octobre), on pourrait peut-être envisager de faire les sanitaires à l'école au lieu de la mairie. Après en avoir discuté, on reste sur la première idée, c'est à dire à la mairie.

Salle polyvalente.

M^r Darnault propose la construction d'une salle polyvalente en collaboration avec le Comité des Fêtes. Cette salle servirait

aussi bien à la commune qu'aux diverses activités du Comité.
On pourrait, par exemple, constituer un Syndicat d'économie mixte.

Monsieur le Maire n'est absolument pas d'accord.

Monsieur Gouriveau demande s'il n'est pas possible de faire quelque chose; il doit bien y avoir une solution pour rapprocher les points de vue.

Monsieur JOSEPH Richard, secrétaire du Comité des Fêtes, fait remarquer que le Comité ne peut s'engager à verser d'annuités. Il pourrait peut-être verser une participation globale. Les recettes sont trop irrégulières et sujettes aux impondérables, soit du temps, soit des circonstances.

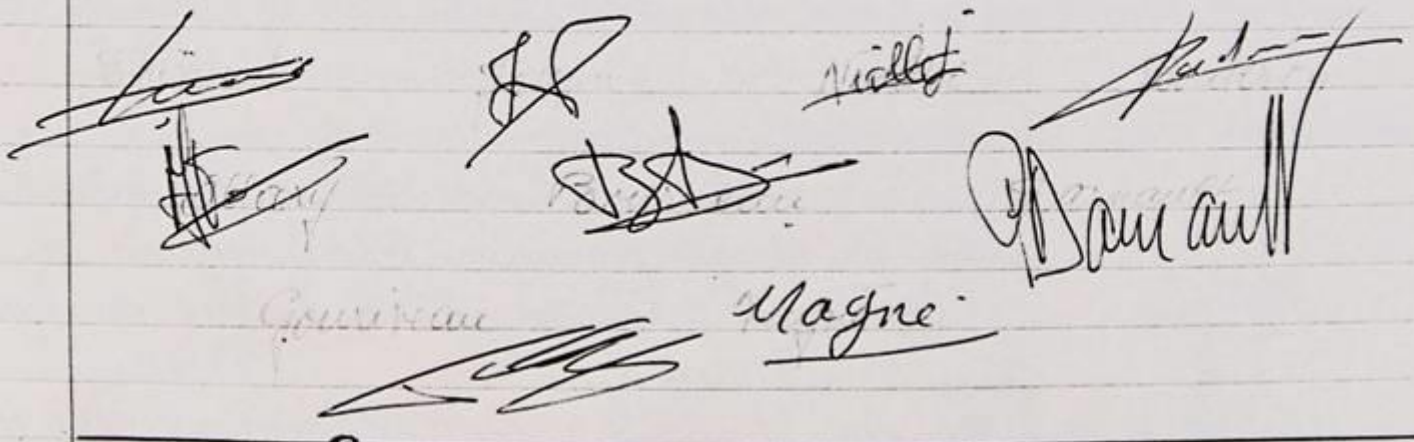
Monsieur Darnault estime qu'il serait peut-être possible, cependant, de présenter un projet. Ne pourrait-on, par exemple, faire un bâtiment dans la cour, en prolongement de la salle de classe?

Monsieur Gouriveau est d'accord avec M^r Darnault. Les autres conseillers n'émettent aucun avis.

Monsieur le Maire reste assez évasif et déclare que cela demande réflexion.

On reste donc sur le statu quo.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.



 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

 Gouriveau Magne